



du lundi 31 janvier 2022
à 18h00

(Convocation en date du lundi 24 janvier 2022)
Séance retransmise en direct

Présidence de : M. Aymeric ROBIN

Secrétaire de Séance : M. Romain MERVILLE (Douchy-les-Mines)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 89

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 83

Membres présents : 76

M. Aymeric ROBIN (Raismes) – Président

M. Michel QUIÉVY (Mortagne-du-Nord), Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (Denain), M. Salvatore CASTIGLIONE (Waller), M. Bruno SALIGOT (Escaudain), M. Pascal JEAN (Neuville-sur-Escaut), Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (Roeux), Mme Nathalie COLIN (Rosult), M. Jean-Marc MONDINO (Saint-Amand-les-Eaux), M. Jean-François DELATTRE (Haspres), Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (Lourches), M. Jean-Paul RYCKELYNCK (Haveluy), M. Jean-Michel MICHALAK (Sars-et-Rosières), M. Christophe PANNIER (Bruille-Saint-Amand), M. Jean-Claude MESSAGER (Lecelles) - Vice-Président(e)s

M. Patrick KOWALCZYK (Abscon), Mme Christine NELAIN (Abscon), M. Claude REGNIEZ (Avesnes-le-Sec), M. Michel BLAISE (Bellaing), M. Ludovic ZIENTEK (Bouchain), Mme Any BROWERS (Bouchain), Mme Véronique LEROY (Bousignies), M. Waldemar DOMIN (Château-l'Abbaye), M. David AUDIN (Denain), M. Bernard BIREMBAUT (Denain), Mme Annie DENIS (Denain), Mme Valérie CARTA (Denain), M. Joshua HOCHART (Denain), Mme Michèle DANDOIS (Denain), M. Michel VÉNIAT (Douchy-les-Mines), Mme Alexandra PULLIAT (Douchy-les-Mines), M. Romain MERVILLE (Douchy-les-Mines), Mme Régine GUILAIN (Douchy-les-Mines), M. Francis WOJTOWICZ (Douchy-les-Mines), M. Régis ROUSSEL (Émerchicourt), M. Ali BENAMARA (Escaudain), Mme Sylvie SCHUTT (Escaudain), Mme Catherine MERCIER-DHENNAIN (Escaudain), M. Daniel HERLAUD (Escautpont), M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (Flines-lez-Mortagne), M. DESMEDT André (Hasnon), Mme Catherine DERONNE (Hasnon), M. Bruno RACZKIEWICZ (Haulchin), Mme Stéphanie HUGUES (Hélesmes), M. Jean-Paul COMYN (Hérin), Mme Marie-Jeanne LASSELIN (Hérin), M. Eric BLONDIAUX (La Sentinelle), M. Jean-Michel DENHEZ (Lieu-Saint-Amand), M. Didier GREGOR (Lourches), M. Jean-Marie TONDEUR (Marquette-en-Ostrevant), M. Ludovic AIGUIER (Mastaing), M. Gérald THURU (Millonfosse), M. Jacques DUBOIS (Nivelle), M. Daniel SAUVAGE (Noyelles-sur-Selle), M. Bruno LEJEUNE (Oisy), Mme Sylvia POTIER (Raismes), M. Patrick TRIFI (Raismes), Mme Micheline WANNEPAIN (Raismes), Mme Marie-Josée PAILLOUSSE-PIREZ (Raismes), M. Charles LEMOINE (Roeux), Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (Rumegies), M. Patrick DUFOUR (Saint-Amand-les-Eaux), Mme Cécile GRASSO-NOWAK (Saint-Amand-les-Eaux), Mme Noura ATMANI (Saint-Amand-les-Eaux), Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (Saint-Amand-les-Eaux), M. Didier LEGRAIN (Saint-Amand-les-Eaux), Mme Pascale TEITE (Saint-Amand-les-Eaux), M. Éric RENAUD (Saint-Amand-les-Eaux), M. Jean-Marie LECERF (Thiant), M. Dominique SAVARY (Trith-Saint-Léger), Mme Malika YAHIAOUI (Trith-Saint-Léger), M. Christophe VANHERSECKER (Trith-Saint-Léger), Mme Laurence SZYMONIAK (Waller), M. Bernard CARON (Waller), Mme Annie AVÉ-DELATTRE (Wasnes-au-Bac), M. André LEPRÊTRE (Wavrechain-sous-Faulx) - Conseillers(ères) communautaires titulaires

M. Gérald THURU (Millonfosse) a quitté la séance à 20h14 à compter de la délibération n°D22020 (Délibération sur le Débat d'Orientaion Budgétaire) ;

M. Jean-Marie LECERF (Thiant) a quitté la séance à 20h24 à compter de la délibération n°D22020 (Délibération sur le Débat d'Orientaion Budgétaire).

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 7

Mme Carole LELEU (Brillon) a donné pouvoir à M. Waldemar DOMIN (Château-l'Abbaye),
Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (Denain) a donné pouvoir à M. Bernard BIREMBAUT (Denain),
M. Yannick ANDRZEJCZAK (Denain) a donné pouvoir à M. David AUDIN (Denain),
Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (Escautpont) a donné pouvoir à M. Daniel HERLAUD (Escautpont),
M. Arnaud BAVAY (Hordain) a donné pouvoir à M. Charles LEMOINE (Roelux),
M. Éric WARMOES (Raismes) a donné pouvoir à Mme Marie-Josée PAILLOUSSE-PIREZ (Raismes),
M. Fabien ROUSSEL (Saint-Amand-les-Eaux) a donné pouvoir à M. Jean-Marc MONDINO (Saint-Amand-les-Eaux).

Membres absents excusés : 6

M. Youssouf FEDDAL (Denain), Mme Annick TRIOUX (Escaudain), M. Nicolas BOUCHEZ (Maulde),
M. Eddy ZDZIECH (Raismes), M. Jean-Noël BROQUET (Thun-Saint-Amand), M. Jean-François BURETTE (Wavrechain-sous-Denain)

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

Présentation en séance

Projet de territoire : Présentation de la démarche (cf. Annexe 1)

Par le bureau d'études Antony

22/016 Adoption des procès-verbaux des précédentes séances du Bureau et du Conseil Communautaire

Suite à l'envoi des procès-verbaux des précédentes séances du Bureau et du Conseil communautaire, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les procès-verbaux de la séance du Bureau et du Conseil Communautaire du 13 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

22/017 Politique agricole et environnement - Appel à projet pour la mise en place de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) ' Élevage à l'herbe ' : Participation au financement d'un poste d'animateur

La Porte du Hainaut souhaite développer une politique en faveur du changement des pratiques agricoles.

L'Agence de l'eau Artois-Picardie a lancé un appel à projet PSE « élevage à l'herbe », relayé localement par le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut (PRNSE).

Par sa délibération du 13 décembre 2021, la Porte du Hainaut a validé sa participation à ce projet.

L'Agence de l'Eau propose désormais de financer à hauteur de 70%, un poste d'animateur pour assurer le bon déroulement de cette opération. Les trois intercommunalités partenaires que sont la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole et celle de La Porte du Hainaut, prendraient à leur charge les 30% restant. La participation de notre agglomération serait par conséquent de 10%.

Le montant prévisionnel de la création de ce poste étant estimée à 50 000 € HT par an pour une durée de 5 ans, le coût pour La Porte du Hainaut serait de 5 000 € HT par an sur une durée de 5 ans.

Le Conseil communautaire décide :

- de poursuivre sa participation au projet porté avec le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut et dans ce cadre, de co-financer le recrutement d'un animateur à hauteur de 5 000 € HT par an pour cinq ans, soit un total de 25 000 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette action.

Adoptée à l'unanimité

Présentation en séance

Charte d'engagement du Contrat Local de Santé (cf. Annexe 2)

Par Laureen GAJEK, Chef de projet Santé de La Porte du Hainaut

22/018 Diagnostic local de santé et signature d'une charte partenariale avec l'Agence Régionale de Santé

La loi a institué une territorialisation des politiques de santé en rappelant la responsabilité de l'ensemble des acteurs de santé d'un territoire dans l'amélioration de la santé de sa population, ainsi que dans la prise en charge optimale des patients de ce territoire.

C'est dans ce cadre qu'ont été institués les Contrats Locaux de Santé (CLS), outils de mise en œuvre du projet régional de santé et de coordination des politiques publiques et des initiatives locales au service des priorités de santé d'un territoire et de la réduction des inégalités sociales de santé.

Ces CLS portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins mais également sur la qualité de vie en incluant les déterminants de santé que sont le logement, les transports, l'environnement physique, la cohésion sociale, etc.

Au regard des problématiques de santé du territoire repérées sur les quartiers prioritaires dans le cadre du Contrat de Ville, le service Politique de la Ville a initié une démarche projet en vue de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé.

La première étape de cette démarche projet a été la réalisation d'un Diagnostic Local de Santé en partenariat avec l'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S) durant l'année 2021.

Le diagnostic, qui va vous être présenté, s'est structuré autour d'un état des lieux quantitatif (données santé, socioéconomiques, etc.), et qualitatif selon une méthode partenariale avec la constitution de groupes de travail associant les partenaires locaux intervenant dans les champs de la santé, du social, du médico-social, les élus, les habitants.

L'objectif de ce diagnostic était double : identifier les problématiques et les enjeux spécifiques liés à la santé sur le territoire, et définir des priorités d'intervention sur lesquelles agir.

Ces travaux de diagnostic permettent de formaliser la deuxième étape de la démarche vers l'élaboration du CLS, à savoir la signature d'une charte partenariale qui acte l'engagement, à la fois, de la CAPH et de l'ARS dans la démarche.

La signature de cette charte donnera lieu, dans les mois qui viennent, à la co-construction d'une stratégie d'intervention et d'un plan d'actions, puis à la signature du CLS qui seront soumis à délibération du Conseil Communautaire.

Sous réserve de la validation du comité de pilotage, les axes de travail prioritaires identifiés sont les suivants :

- ✓ Créer une mobilisation territoriale ;
- ✓ Agir pour une offre de soins de proximité et lutter contre la désertification des professionnels de santé du territoire ;
- ✓ Développer les interventions en prévention, éducation pour la santé et promotion de la santé ;
- ✓ Intervenir en santé mentale.

Le périmètre d'intervention du projet est celui de l'ensemble de la CAPH dans une approche d'universalisme proportionné permettant à l'ensemble de la population d'accéder à la santé tout en accordant une attention particulière aux populations les plus exposées et les plus défavorisées.

Sous réserve de la création du poste par le Conseil communautaire, la coordination du CLS (mise en œuvre, animation, suivi) sera portée par la direction Innovation et Cohésion Sociale à hauteur d'un équivalent temps plein (ETP). Il sera cofinancé paritairement par la CAPH et l'ARS à hauteur de 50%. La gouvernance sera assurée par un comité de pilotage co-piloté par la CAPH et l'ARS et associant les autres éventuels partenaires signataires.

Le Conseil communautaire décide :

- de valider le diagnostic local de santé réalisé en partenariat avec l'OR2S.
- de valider les axes de travail prioritaires, le périmètre d'intervention ainsi que la coordination et les modalités de gouvernance du contrat identifiés dans la charte partenariale (sous réserve de la validation de l'ARS).
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la charte partenariale sur ces bases aux côtés de l'ARS.

Adoptée à l'unanimité

22/019 Dispositif cadre des aides à l'investissement immobilier et productif volet matériel des Très Petites Entreprises industrielles, artisanales, commerciales et de services - Evolution des critères d'éligibilité
--

Le dispositif d'aides à l'investissement des TPE de La Porte du Hainaut existe depuis 2008 pour être modifié en 2016 et 2017 suite à la loi du 7 août 2015 dite NOTRe qui désigne la région comme seule collectivité compétente en matière économique pour définir les régimes d'aides.

A ce titre, une convention de partenariat relative à la participation de la CAPH au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la région Haut-de-France a été signée le 18 mai 2018.

Depuis sa création, ce dispositif a bénéficié à 303 entreprises du territoire avec un montant de subvention de 2 379 029 € pour des investissements représentant plus de 24 787 178 €.

Dans le but de dynamiser et densifier le tissu des très petites entreprises industrielles, artisanales, commerciales et de services, le renouvellement du dispositif d'aides à l'investissement immobilier et matériel productif est à l'étude dans l'attente du nouveau SRDEII qui sera élaboré et délibéré par le Conseil régional ultérieurement.

L'objectif étant, dans la continuité de la feuille de route de la commission thématique « commerce artisanat et emploi de proximité », de faire bénéficier le plus grand nombre d'entreprises et notamment celles de plus petite taille.

Dans ce cadre et afin d'engager une démarche de soutien au commerce local, pour maintenir et/ou accroître l'attractivité du territoire et renforcer la dynamique des cœurs de ville et centres bourgs, une modification des critères d'éligibilité est proposée.

Celle-ci porte entre autres :

- ✓ Sur une diminution de l'assiette éligible, faisant passer le minimum de 10 000 € HT à 1 000 € HT, selon certains cas pour le volet matériel et immobilier ;
- ✓ Une bonification des taux de subventionnement jusqu'à 30 % pour le volet matériel ;
- ✓ Une aide à l'acquisition et aux travaux bonifiée à 15% de l'assiette pour les commerçants, artisans et entreprises de services propriétaires ou locataires installées en centre-ville, centre bourg et QPV ;
- ✓ La création d'une aide à la rénovation de façade, vitrine pour les commerçants et artisans propriétaires ou locataires installés en centre-ville, centre bourg et QPV ;
- ✓ Une prime de 500 € par emploi créé en Equivalent Temps Pleins pour les projets de développement.

L'ensemble de ces critères sont détaillés dans l'annexe 1 transmis dans votre dossier.

Le Conseil communautaire décide :

- de modifier les critères d'éligibilité du dispositif d'aide à la création et reprise d'entreprises et dispositif d'aide au développement des TPE dans le but de dynamiser le territoire.
- d'acter le dispositif d'aides à l'investissement immobilier et productif volet matériel des très petites entreprises industrielles, artisanales, commerciales et de services dans les conditions décrites en annexe 1 de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président à négocier avec la région l'avenant n°1 à la convention annexé à la présente délibération, relative à la mise en œuvre des dispositifs d'aides votés par la Communauté d'Agglomération puis à les signer.

Adoptée à l'unanimité

22/020 Débat d'Orientations Budgétaires 2022

Le ROB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3.500 habitants et leurs groupements. En cas d'absence de ROB, toute délibération relative à l'adoption du Budget Primitif est illégale.

Les conditions de débat et de présentation des orientations budgétaires jusqu'alors applicables pour les communes de plus de 3 500 habitants ainsi que les EPCI comprenant au moins une commune adhérente de plus de 3 500 habitants et plus ont été précisées et renforcées par la loi NOTRe et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

Désormais, le Président de l'EPCI concerné doit présenter au Conseil Communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il s'enrichit aussi d'informations relatives à la structure des effectifs aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail dans la collectivité.

Il détaille les principaux éléments de contexte économique dans lequel s'inscrit le projet de budget 2022 et du projet de loi de finances pour 2022, puis une synthèse de la situation de l'EPCI et enfin les principaux éléments de stratégie financière.

Ce rapport sert de base aux échanges du Conseil Communautaire et il doit être pris acte de ce débat par une délibération spécifique du Conseil Communautaire. Il est obligatoirement transmis aux communes membres de l'EPCI et sera disponible sur le site internet de la CAPH (cf. annexe 3).

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 et de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2022.

Adoptée à l'unanimité

22/021 Engagement et mandatement des dépenses pour la période du 1er janvier 2022 à la date effective de caractère exécutoire du Budget primitif 2022

Les budgets primitifs seront votés le 21 février prochain. Afin d'assurer la continuité des activités, le La présente délibération intègre la remarque des services de la Sous-Préfecture sur l'exclusion des restes à réaliser 2020 de la base de calcul de l'intégralité (Autorisations de Programme et hors Autorisations de Programme) des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021.

Par conséquent, les crédits ouverts en 2021 sont corrigés tels que repris dans le tableau ci-dessous.

Il convient d'assurer la continuité de l'exécution budgétaire durant la période allant du 1er janvier 2022 à la date de rendu exécutoire du budget primitif, il est proposé de mettre en application les dispositions réglementaires visant à mettre à disposition des services communautaires des crédits provisoires.

I. Le Budget Principal et les budgets annexes (hors Ruche de Denain)

En effet, les textes visés en introduction permettent à l'ordonnateur de liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dès le 1er janvier 2022, dans la limite de 100% des crédits budgétaires inscrits au budget de l'année 2021, et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif. L'autorisation de l'assemblée n'est pas requise.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement hors celles relevant du remboursement de la dette, l'ordonnateur a la possibilité d'engager et de mandater les dépenses dans la limite

- du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent

Chapitre	Budget Principal (400)		BA Arenberg Creative Mine (408)		BA Aires d'Accueil des Gens du Voyage (410)	
	Crédits ouverts en 2021	Crédits provisoires à hauteur de 25%	Crédits ouverts en 2021	Crédits provisoires à hauteur de 25%	Crédits ouverts en 2021	Crédits provisoires à hauteur de 25%
20	1 152 912	288 228	30 000	7 500		
204	16 047 256	4 011 814				
21	4 707 755	1 176 939	25 000	6 250		
23	11 593 985	2 898 486	1 461 389	365 347	275 000	68 750
27	574 292	143 573				

- du montant des crédits de paiement inscrits pour 2022 pour les dépenses à caractère pluriannuel inscrites dans une autorisation de programme ou d'engagement

Programme Opération	Libellé	Montant total	Mandatement antérieur	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
0135A	FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES - SOUTIEN INV LOCAL	24 546 438,00	18 765 330,15	4 000 000,00	1 781 107,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0135C	FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES - SIL - ENV2	24 546 438,00	0,00	500 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	9 046 438,00
02000	HONORAIRES AVOCATS	250 000,00	0,00	71 200,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	28 800,00	0,00	0,00
02080A	REHABILITATION DU BATIMENT A13 A RAISMES	3 773 636,20	3 491 636,20	180 000,00	102 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02080C	BATIMENT RESERVE INTERCOMMUNALE D'OEUVRES D'ART	1 900 000,00	39 353,66	112 700,28	1 317 946,06	430 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02090S	CENTRE ADM DE RAISMES - EXTENSION	2 000 000,00	0,00	100 000,00	420 000,00	800 000,00	680 000,00	0,00	0,00	0,00
0208110	REHABILITATION DE LA MEDIATHEQUE DE ESCAUDAIN	560 000,00	0,00	360 000,00	160 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3221	RESTAURATION DES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	374 524,00	42 909,50	99 641,00	125 673,50	30 000,00	30 000,00	46 000,00	0,00	0,00
3221AP	RESTAURATION DES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART AP	169 116,00	0,00	33 116,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	46 000,00	0,00	0,00
3221W	RESTAURAT. COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART - WATTEAU	205 408,00	42 909,50	66 525,00	95 673,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3221AE	MUSEES INTERET COMMUNAUTAIRE	162 000,00	9 877,36	6 000,00	27 000,00	63 000,00	27 000,00	29 122,64	0,00	0,00
3241G	REHABILITATION CHAPELLE DE BRUILLE ST AMAND	1 474 500,00	25 498,17	67 500,00	886 000,00	476 501,83	0,00	0,00	0,00	0,00
3241M	REHABILITATION EGLISE DE HELESMES	3 098 499,00	86 130,63	573 500,00	2 038 868,37	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3241N	REHABILITATION EGLISE DE FLINES LEZ MORTAGNE	3 008 437,52	2 959 811,52	48 526,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3301	LECTURE PUBLIQUE - PROGRAMMATION ANIMATIONS	237 046,00	11 025,03	39 000,00	45 500,00	45 500,00	45 500,00	50 522,97	0,00	0,00
3302	LECTURE PUBLIQUE - FORMATION DU RESEAU	15 840,00	0,00	2 020,00	3 980,00	3 000,00	3 000,00	3 840,00	0,00	0,00
3311	PROGRAMMATION CULTURELLE	1 318 700,00	73 547,51	234 300,00	247 300,00	247 300,00	247 300,00	268 852,49	0,00	0,00
3314	EDUCATION ARTISTIQUE	301 200,00	85 386,65	133 000,00	89 600,00	13 213,35	0,00	0,00	0,00	0,00
337110	MEDIATHEQUE ESCAUDAIN	230 420,00	31 818,26	38 500,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,74	0,00	0,00
33717	MEDIATHEQUE LIEU-ST-AMAND	66 591,00	8 090,55	10 500,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,47	0,00	0,00
33719	MEDIATHEQUE BOUCHAIN	213 014,00	27 013,94	36 000,00	37 500,00	37 500,00	37 500,00	37 500,06	0,00	0,00
4131C	RENOVATION DE LA PISCINE DE DENAIN	29 653 985,95	15 673 536,95	12 605 449,00	1 575 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4131E	RENOVATION DE LA PISCINE DE TRITH-ST-LEGER	14 015 282,04	13 145 292,04	600 000,00	338 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4143	CENTRE INITIATION SPORTIVE (C.I.S.)	1 230 000,00	48 352,99	155 000,00	215 000,00	215 000,00	215 000,00	381 647,01	0,00	0,00
5000	FORMATIONS AUX METIERS DU NUMERIQUE	82 500,00	0,00	14 000,00	58 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5001	PROGRAMMATION ATELIERS DU NUMERIQUE	190 000,00	0,00	60 000,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70000	RENOUVELLEMENT URBAIN	33 045 386,00	691 383,22	440 786,00	11 056 422,00	6 000 000,00	7 000 000,00	2 312 693,70	2 000 000,00	3 541 101,08
70000	RENOUVELLEMENT URBAIN	727 152,00	0,00	24 676,00	702 476,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
700001	RENOUVELLEMENT URBAIN MINIER SABATIER	12 060 480,00	418 906,30	143 786,00	4 160 000,00	3 000 000,00	4 000 000,00	347 787,70	0,00	0,00
700002	RENOUVELLEMENT URBAIN MINIER SCHNEIDER	20 073 042,00	198 898,92	183 042,00	2 780 000,00	6 390 000,00	3 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	3 541 101,08
700003	RENOUVELLEMENT URBAIN MINIER ARENBERG	212 860,00	73 578,00	89 282,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Programme Opération	Libellé	Montant total	Mandatement antérieur	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
70010	NPNRU DENAIN	33 000 000,00	833 456,99	5 000,00	1 000 000,00	3 179 000,00	4 000 000,00	23 982 543,01	0,00	0,00
70014	NPNRU CHASSE ROYALE	5 087 000,00	138 646,50	189 000,00	100 000,00	1 537 000,00	1 000 000,00	1 005 353,50	1 117 000,00	0,00
70021PIG20	PIG - AIDES CAPH - 2020	440 299,00	178 099,00	195 000,00	87 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70021PIG21	PIG - AIDES CAPH - 2021	550 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7002PELHI	ETUDES-PRECARTE ENERGETIQUE ET HABITAT INDIGNE	50 000,00	0,00	14 400,00	35 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7002PIG	PIG MULTI-THEMATIQUE 2017 / 2019	1 700 000,00	1 193 490,42	400 000,00	108 509,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70031OPAH	OPAH RU DENAIN - CAISSE D'AVANCE CAPH	1 300 000,00	19 748,00	110 000,00	320 000,00	470 000,00	380 252,00	0,00	0,00	0,00
70031OPA20	OPAH RU DENAIN - CAISSE D'AVANCE CAPH 2020	89 748,00	19 748,00	60 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70031OPA21	OPAH RU DENAIN - CAISSE D'AVANCE CAPH 2021	220 000,00	0,00	50 000,00	100 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70031OPA22	OPAH RU DENAIN - CAISSE D'AVANCE CAPH 2022	500 000,00	0,00	0,00	200 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7003OPAH	OPAH RU DENAIN - ANIMATION	1 110 000,00	166 093,56	235 000,00	225 000,00	250 000,00	233 908,44	0,00	0,00	0,00
7003ALS14	AIDES AU LOGEMENT SOCIAL 2014	812 800,00	719 700,00	29 500,00	51 600,00	11 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7003ALS15	AIDES AU LOGEMENT SOCIAL 2015	1 193 000,00	1 106 600,00	73 800,00	12 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7003ALS17	AIDES AU LOGEMENT SOCIAL 2017	482 000,00	338 600,00	29 800,00	40 000,00	75 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7003ALS18	AIDES AU LOGEMENT SOCIAL 2018	682 109,00	121 800,00	277 533,00	213 754,00	79 022,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7003ALS19	AIDES AU LOGEMENT SOCIAL 2019	1 005 500,00	113 850,00	177 000,00	305 600,00	273 850,00	35 200,00	0,00	0,00	0,00
7003ALS20	AIDES AU LOGEMENT SOCIAL 2020	2 563 785,00	0,00	380 594,00	1 012 770,00	887 800,00	282 621,00	0,00	0,00	0,00
7003ALS21	AIDES AU LOGEMENT SOCIAL 2021	1 812 154,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	112 154,00	0,00	0,00
7004DALP14	DELEGATION AIDES A LA PIERRE 2014	343 200,00	326 820,00	11 700,00	4 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7004DALP15	DELEGATION AIDES A LA PIERRE 2015	325 280,00	316 440,00	0,00	8 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7004DALP17	DELEGATION AIDES A LA PIERRE 2017	220 800,00	115 230,00	18 630,00	28 980,00	57 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7004DALP18	DELEGATION AIDES A LA PIERRE 2018	180 948,00	36 186,40	48 255,00	72 378,00	24 126,60	0,00	0,00	0,00	0,00
7004DALP19	DELEGATION AIDES A LA PIERRE 2019	2 258 400,00	579 000,00	72 382,00	918 774,00	670 818,00	17 426,00	0,00	0,00	0,00
7004DALP20	DELEGATION AIDES A LA PIERRE 2020	2 570 986,00	0,00	388 625,00	1 025 721,00	898 868,00	259 772,00	0,00	0,00	0,00
7004DALP21	DELEGATION AIDES A LA PIERRE 2021	4 108 787,00	0,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 000 000,00	708 787,00	0,00	0,00
7005ANAH17	DELEGATION AIDES ANAH 2017	1 460 007,00	1 384 263,00	14 883,00	60 861,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7005ANAH18	DELEGATION AIDES ANAH 2018	2 020 359,00	1 849 380,00	100 280,00	70 699,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7005ANAH19	DELEGATION AIDES ANAH 2019	4 000 000,00	2 826 976,00	902 749,00	270 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7005ANAH20	DELEGATION AIDES ANAH 2020	2 619 581,00	1 067 881,00	1 400 000,00	151 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7005ANAH21	DELEGATION AIDES ANAH 2021	3 346 236,00	0,00	1 600 000,00	1 000 000,00	746 236,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Programme Opération	Libellé	Montant total	Mandatement antérieur	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
8100	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	1 072 136,00	867 461,28	114 000,00	90 074,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
815	SIMOUV / SUBV PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	24 500 000,00	10 000 000,00	2 000 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	0,00
81604	DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE	2 113 175,00	1 121 760,00	572 203,00	104 803,00	104 803,00	104 803,00	104 803,00	0,00	0,00
8221CVN	CONTOURNEMENT VALENCIENNES NORD	375 000,00	0,00	0,00	375 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8229	ABORDS DES ROUTES DEPARTEMENTALES	47 920 599,85	44 574 587,40	1 506 998,00	1 200 000,00	639 018,45	0,00	0,00	0,00	0,00
8300	ETUDES ENVIRONNEMENTALES DIVERSES	317 660,00	12 660,00	92 300,00	192 700,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8300	INGENIERIE ENVIRONNEMENTALE	200 000,00	0,00	68 000,00	112 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
83010	ITINERAIRES DOUX	117 660,00	12 660,00	24 300,00	60 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
83065	REALISATION DE HALLES COUVERTES	15 138 653,78	13 361 584,01	859 858,00	917 213,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8311	GEMAPI	4 916 000,00	914 958,33	800 000,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00	801 043,87	0,00	0,00
90000	ETUDES - COMPETENCE ECONOMIQUE	70 000,00	0,00	20 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90100	FRAIS D'ETUDES PRE-OPERATIONNELLES	700 000,00	0,00	85 000,00	50 000,00	280 000,00	305 000,00	0,00	0,00	0,00
90114	AMENAGEMENT PARC D'ACTIVITES DU PLOUICH A RAISMES	12 851 846,60	12 101 846,60	102 959,98	247 040,00	400 000,02	0,00	0,00	0,00	0,00
90118	AMENAGEMENT PARC DES BRUILLES A ESCAUTPONT	1 134 409,72	967 929,72	118 480,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90123	AMENAGEMENT PARC SAINT LEGER - TRITH ST LEGER	4 243 782,94	4 221 282,94	20 000,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90128	LIAISON ECONOMIQUE A21 OUEST DENAISIS	12 640 000,00	827 902,81	7 636 398,00	3 510 000,00	865 699,19	0,00	0,00	0,00	0,00
90201	MAISON DE L'INITIATIVE&DE L'EMPLOI A DENAIN (MIE)	1 300 000,00	33 472,20	400 000,00	866 527,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90301	AIDES AUX ENTREPRISES	13 650 323,80	10 790 169,60	912 819,00	1 213 035,00	405 800,00	313 500,00	15 000,00	0,00	0,00
90301J	AIDES AUX ENTREPRISES - AIDES 2014	659 000,00	452 000,00	177 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90301L	AIDES AUX ENTREPRISES - AIDES 2016	1 103 883,60	929 390,60	6 243,00	168 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90301N	AIDES AUX ENTREPRISES - AIDES 2018	206 400,00	122 424,00	53 976,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90301O	AIDES AUX ENTREPRISES - AIDES 2019	363 500,00	145 315,00	77 000,00	141 185,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90301P	AIDES AUX ENTREPRISES - AIDES 2020	170 000,00	0,00	72 700,00	53 100,00	44 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90301Q	AIDES AUX ENTREPRISES - AIDES 2021	1 789 000,00	0,00	508 400,00	580 500,00	361 600,00	313 500,00	15 000,00	0,00	0,00
90301R	AIDES AUX ENTREPRISES - AIDES 2022	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903011	AIDES AUX TPE	2 310 875,23	1 973 419,23	237 458,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903011N	AIDES AUX TPE - ANNEE 2022	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Programme Opération	Libellé	Montant total	Mandatement antérieur	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
9500	SOUTIEN AUX PROJETS D'HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	275 300,00	175 300,00	0,00	30 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90701	FONDS D'INVESTISSEMENT D'OPPORTUNITE	6 000 000,00	0,00	580 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 420 000,00	0,00
90702	FONDS PR CREAT* DE NOUVELLES ZONES D'ACTIVITES	6 000 000,00	0,00	0,00	720 000,00	1 280 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	2 000 000,00	0,00
90703	FONDS PR REHABILITAT* ZONES D'ACTIVITES EXISTANTES	5 000 000,00	0,00	100 000,00	410 000,00	1 590 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	900 000,00	0,00
HAB_ETUDES	COMPETENCE HAB_DIVERSES ETUDES	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2P2T	PROSPECTIVE PROJET DE TERRITOIRE TRANSVERSALITE	372 000,00	0,00	0,00	167 288,00	79 714,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	0,00
FORM_ELUS	FRAIS D'FORMATION ELUS_MDT 2020-2026	105 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	45 000,00	0,00

II. Le budget annexe Ruche de Denain

Le transfert des compétences animation et gestion de la ruche d'entreprises de Denain nécessite de mettre en place les modalités de son suivi budgétaire et comptable à compter du 1^{er} janvier 2022 et ce, jusqu'à l'adoption du budget primitif.

En l'absence d'un budget de référence de la CAPH en la matière, il est prévu d'ouvrir 25% des crédits provisoires pour les 2 sections sur la base du budget 2021 de la ville de Denain, tel que ci-après exposé :

BUDGET ANNEXE LA RUCHE DE DENAIN				
CREDITS PROVISOIRES DES DEPENSES 2022				
Sect.	Chap.	Libellé	BUDGET	Crédits provisoires à hauteur de 25%
			2021 Ville de Denain	
F O N C	011	Charges à caractère général	69 800,00	17 450,00
	65	Contingents, participations et subventions	200,00	50,00
	67	Dépenses exceptionnelles	1 000,00	250,00
	TOTAL		71 000,00	17 750,00
I N V	20	Etudes	2 000,00	500,00
	21	Acquisitions	24 846,00	6 212,00
	TOTAL		26 846,00	6 712,00
DEPENSES			97 846,00	24 462,00

III. Les organismes subventionnés

Certains organismes et associations ne pouvant attendre l'adoption du budget de la CAPH, sous peine d'être confrontés à des problèmes de trésorerie, le conseil communautaire peut leur accorder une avance pour un montant qui ne peut dépasser un plafond défini en fonction des subventions de fonctionnement accordées l'année précédente.

L'autorisation porte sur le versement d'un acompte dans la limite du montant attribué en 2021, tel que précisé dans le tableau ci-après.

Il est rappelé que le solde de la subvention restant à leur verser est toujours conditionné à la production d'un bilan financier et d'activités.

Imputation budgétaire	Identification du bénéficiaire	Subvention allouée en 2021	Acompte sur la base de la subvention attribuée en 2021
657381/633/TOU/OTPH	EPIC Office de Tourisme de La Porte du Hainaut	1 127 000,00	563 500,00
65748/024/DRH	Comité des Œuvres Sociales de La Porte du Hainaut	98 000,00	49 000,00
65748/325/DAS/MEDICO_SP	Association SPORT Porte du Hainaut Centre Médico Sportif	52 250,00	26 125,00
65748/024/DAS/SUBV_CS_NN	Association Volley Club de Bellaing PH	165 102,45	82 552,00
65748/024/DAS/SUBV_CS_NN	Association Hand Ball Club Porte du Hainaut	451 250,00	171 982,00
65748/024/DAS/SUBV_CS_NN	Association SCL Denain Natation Porte du Hainaut	40 612,50	20 307,00
65748/024/DAS/SUBV_CS_NN	Association SCL Denain Water Polo Porte du Hainaut	31 587,50	31 587,00
65748/024/DAS/SUBV_CS_NN	Association Saint Amand Natation PH Haut Niveau	11 281,25	11 281,00
65748/024/DAS/SUBV_CS_NN	Association Concorde Olympique Trith Basket Porte du Hainaut	82 551,23	82 551,00
65748/024/DAS/SUBV_CS_NN	Association Union Basket St Amand PH	451 250,00	225 625,00
65748/024/DAS/SUBV_CS_NN	ASCDV PH	343 963,52	171 982,00
65748/024/DAS/SUBV_CS_NN	Basket Féminin Escaudain PH	82 551,23	82 551,00
65748/024/DAS/SUBV_CS_NN	Saint Amand Tennis Club PH HN	32 038,75	32 038,00
65748/024/DAS/SUBV_CS_NN	Tennis Club de Denain	25 453,21	25 453,00
65748/024/DAS/SUBV_CS_NN	Saint Amand Football Club	34 295,00	34 295,00
65748/024/DAS	FC Raismes (ex.AS RAISMES Vicoigne)	24 818,75	24 818,00
65748/024/DAS	Union Sportive Hordinoise	18 050,00	18 050,00
65748/024/DAS	Iris Club Sentinellois	24 818,75	24 818,00
65748/024/DAS	Union Sportive Escaudain Football	26 818,75	26 818,00
65748/256/DIE/MLV	Association Mission Locale des Jeunes du Valenciennois	360 120,00	180 060,00
65748/62/DAE/PHD	Porte du Hainaut Développement	167 500,00	83 750,00

IV. Les aides à l'acquisition de vélos et trottinettes

L'ordonnateur pourra procéder à la liquidation des dépenses à hauteur de 100 000 € (cent mille euros), au chapitre 65-Autres charges de gestion courante, nature 65741-Subventions de fonctionnement aux ménages, dans le cadre des aides à destination des habitants de La Porte du Hainaut, en application de la délibération n°21/228 en date du Conseil Communautaire du 18/10/2021.

Le Conseil communautaire décide :

- de rapporter la délibération n°21/295 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2021 et ce, conformément à la lettre d'observations de la Sous-Préfecture en date 13 janvier 2022.
- d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, pendant la période allant du 1^{er} janvier 2022 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2022, ces dépenses d'investissement, dans la limites de 25% des crédits ouverts par chapitre au budget 2021, hors restes à réaliser, pour le budget principal et les budgets annexes dont le nouveau budget annexe Ruche de Denain créé au 1^{er} janvier 2022.
- d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, pendant la période allant du 1^{er} janvier 2022 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2022, ces dépenses relatives au versement d'acomptes de subventions dans la limite du montant attribué sur l'exercice comptable 2021.
- d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, pendant la période allant du 1^{er} janvier 2022 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2022, ces dépenses relatives aux aides à l'acquisition de vélos et trottinettes, dans la limite de 100 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

L'ensemble de ces crédits seront repris au projet de Budget Primitif pour 2022.

Adoptée à la majorité
80 voix POUR
1 ABSTENTION (M. Joshua HOCHART, Denain)

Présentation en séance

Syndicat Mixte de l'aéroport du Valenciennois – Charles Nungesser (cf. Annexe 4)

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Wallers, le lundi 31 janvier 2022

Le Président,

Ayméric ROBIN

